

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 MARS 2018,
À 20 H À LA SALLE COMMUNAUTAIRE SITUÉE AU
6822, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

PRÉSENTS : Mmes. Debbie Deslauriers, mairesse
Joëlle Derulle, conseillère
MM Julien Milot, conseiller
Nicolas Girard, conseiller
Gilles Godbout, conseiller
Benoît Pouliot, conseiller
Bruno Gosselin, conseiller

ABSENTS:

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation publique : Réaménagement du Quai de Saint-Laurent
4. Période de questions
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 février et de la séance extraordinaire du 16 février 2018
6. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
7. Rapport des membres du conseil et de la mairesse
8. Résolution: Adoption du Règlement numéro 575-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 305 afin de réviser les usages de services associés à la classe Commerce et Services I (C-I)
9. Résolution : Demande de dérogation mineure; 91, Côte Gosselin
10. Résolution : Octroi - Contrat pour services professionnels - Architecture - 7014, Royal (Ancien presbytère)
11. Résolution : Demande de morcellement - Lot 225-P -Parcelle 3
12. Résolution : Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme
13. Résolution : Nomination - Personne désignée
14. Résolution : Formation - Élus /DG
15. Résolution : Don – Centre d'hébergement Alphonse Bonenfant
16. Résolution : Entente révisée pour SSI
17. Avis de motion - Modification - Règlement sur la rémunération des élus
18. Comptes à payer janvier et février
19. Correspondance
20. Période de questions
21. Clôture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Madame Debbie Deslauriers, mairesse de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

**RÉSOLUTION
NO : 1143-18**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Gilles Godbout, **appuyé** par Joëlle Derulle et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

3. PRÉSENTATION PUBLIQUE : RÉAMÉNAGEMENT DU QUAI DE SAINT-LAURENT

M. Julien Milot, un des conseillers responsables des infrastructures, fait une présentation du projet de réaménagement du quai tel que préparé par la firme Urbam.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

Ajournement de l'Assemblée à 21 h 05.

Reprise de l'Assemblée à 21 h 07.

**RÉSOLUTION
NO : 1144-18**

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 FÉVRIER ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2018

Il est **proposé** par Gilles Godbout, **appuyé** par Benoit Pouliot et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le **5 février 2018** et celui de la séance extraordinaire du **16 février 2018** tels que rédigés.

6. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

1

Nombre de permis pour le mois de **février 2018** : **9**

Coût des travaux **325 000 \$**

7. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

La mairesse et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

**RÉSOLUTION
NO : 1145-18**

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 575-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 305 AFIN DE RÉVISER LES USAGES DE SERVICES ASSOCIÉS À LA CLASSE COMMERCE ET SERVICE I (C-I)

ATTENDU qu'aucune demande d'ouverture de registre n'a été reçue

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Joëlle Derulle, et **résolu à l'unanimité** des conseillers Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 305 afin de réviser les usages de services associés à la classe Commerce et Services I (C-I).

Article 1 : Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 305 de manière à ajouter une définition, à abroger certains usages de services associables à l'habitation ainsi qu'à créer un nouvel usage de service associable à l'habitation. De plus, ce règlement a pour objet de modifier les conditions d'exercice associées à la classe C-I.

Article 2 : Ajout d'une définition à l'article 1.5 « TERMINOLOGIE»

À la suite de "Service d'égout", il est ajouté le contenu suivant :

«Services de soins corporels» : activité consistant à effectuer des soins ou à fournir des services non médicaux à la personne tels que salon de coiffure et barbier, salon de beauté, salon de bronzage ou de massage, etc.»

Article 3 : Modifications au CHAPITRE II – CLASSIFICATION DES USAGES

L'article 2.2.2.1 est modifié selon les modalités suivantes :

Première modalité

Le septième paragraphe est modifié par le contenu suivant :

«7° services soins corporels;»

Deuxième modalité

Le contenu du onzième paragraphe est abrogé.

Troisième modalité

La numérotation de l'ensemble des paragraphes est remplacée par la suivante :

«1° bureaux de professionnels notamment ceux du Code des professions;
2° ateliers d'artistes avec ou sans comptoir de vente et/ou espace d'enseignement;
3° atelier de fabrication artisanale avec ou sans comptoir de vente et/ou espace d'enseignement;
4° atelier de réparation d'appareils électriques, électroniques, de bicyclettes ou d'instruments de musique;
5° atelier de couture;
6° service de préparation de produits agro-alimentaires;
7° service de soins corporels;
8° galerie d'art avec ou sans vente des objets exposés;
9° boutique d'antiquités avec ou sans vente des objets exposés;
10° comptoir de vente par catalogue;
11° garderies;
12° services de plombiers;
13° services d'électriciens;
14° services d'entrepreneurs généraux;
15° ébénisterie »

Article 4 : Modification des conditions d'exercices

Au paragraphe I) de l'article 2.2.2.1.A se terminant par «... immeuble résidentiel», le contenu suivant est ajouté :

«En ce qui concerne les services de soins corporels, il est possible d'effectuer plus d'un soin et de fournir plus d'un service non médical par immeuble résidentiel.»

Article 5 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**RÉSOLUTION
NO : 1146-18**

9. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 91, CÔTE GOSSELIN

ATTENDU QUE la démarche architecturale est intéressante et que le projet est bien articulé;

ATTENDU QUE l'écart des façades ouest et est entre la réglementation à 7 m et la demande à 6,4 m est minime;

Il est **proposé** par Gilles Godbout, **appuyé** par Benoît Pouliot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'accueillir favorablement la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la dérogation mineure de 0,6 m des façades ouest et est de la résidence projetée du 91, côte Gosselin.

**RÉSOLUTION
NO : 1147-18**

10. OCTROI- CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS - ARCHITECTURE - 7014, ROYAL (ANCIEN PRESBYTÈRE)

ATTENDU QUE trois soumissions conformes ont été reçues respectivement de :

- ABCP pour la somme de 11 042 \$ avant taxes
- DAD Architecture / Design pour la somme de 12 325 \$ avant taxes
- BGLA Architecture + Design urbain pour 21 180 \$ avant taxes

Il est **proposé** par Gilles Godbout, **appuyé** par Nicolas Girard, et **résolu** à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat à ABCP pour 11 042 \$ avant taxes et dont les deniers proviendront des fonds généraux de la Municipalité.

**RÉSOLUTION
NO : 1148-18**

11. DEMANDE DE MORCELLEMENT - LOT 225-P - PARCELLE 3

ATTENDU QUE la demande de morcellement du Lot 225-P - Parcelle 3, propriété de Ferme Denis Plante faite par Monsieur Frédéric Dutil est conforme aux règlements municipaux;

Il est **proposé** par Bruno Gosselin, **appuyé** par Benoît Pouliot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de morcellement.

**RÉSOLUTION
NO : 1149-18**

12. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE le règlement 414-99 formant le Comité consultatif d'urbanisme exige la nomination aux deux ans d'un minimum de trois membres;

ATTENDU QUE deux membres ne répondent plus aux critères pour faire partie du comité;

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, **appuyé** par Gilles Godbout, et **résolu** à l'unanimité des conseillers de nommer les personnes suivantes en tant que membres du Comité consultatif d'urbanisme ;

- M. Jacques Boivin
- M. André Vézina
- M. Benoit Pouliot
- M. Julien Milot

13. NOMINATION - PERSONNE DÉSIGNÉE

Ce point sera traité lors de la prochaine séance en avril.

RÉSOLUTION NO : 1150-18 **14. FORMATION - ÉLUS/DG**

ATTENDU QU'UNE demande de soumission a été faite à Morency société d'avocats, pour la préparation d'une formation destinée aux élus et aux directeurs généraux de l'ensemble de l'île d'Orléans ;

ATTENDU QUE ce projet représente une somme de 6 000 \$ incluant la préparation et la prestation de la formation pendant une journée entière ;

ATTENDU QUE cette formation a été préparée spécialement pour les intervenants de l'Île d'Orléans en tenant compte de toutes les particularités propres au territoire et au partage des responsabilités entre les municipalités locales et la MRC;

ATTENDU QU'IL convient de partager les frais de base à parts égales entre les municipalités ;

ATTENDU QUE les frais de location de salle, de repas et de pause-café seront répartis selon le nombre d'inscriptions totales à la journée de formation ;

EN CONSÉQUENCE, Il est **proposé** par Gilles Godbout, **appuyé** par Nicolas Girard, et **résolu** à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans accepte de payer la somme de 1 000 \$ pour la préparation de la formation aux élus et autres intervenants de l'Île d'Orléans;

QUE la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans accepte de contribuer à la journée de formation, selon le nombre d'inscriptions qui seront sous sa responsabilité.

RÉSOLUTION NO : 1151-18 **15. DON - CENTRE D'HÉBERGEMENT ALPHONSE BONENFANT**

ATTENDU QUE plusieurs anciens résidents bénéficient un jour ou l'autres des services d'hébergement de l'établissement situé à St-Pierre;

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, **appuyé** par Bruno Gosselin, et **résolu** à l'unanimité des conseillers d'octroyer un don de 500 \$ au Centre d'hébergement Alphonse Bonenfant.

RÉSOLUTION NO : 1152-18 **16. ENTENTE RÉVISÉE POUR SSI**

Il est **proposé** par Benoît Pouliot, **appuyé** par Bruno Gosselin, et **résolu** à l'unanimité des conseillers;

- d'approuver l'Entente révisée relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie 2017-2021;
- de demander de modifier l'article 9 afin de devancer l'achat du camion incendie de Saint-Laurent à 2019;
- de réviser le montant alloué;
- et d'autoriser à mairesse et la directrice générale à signer ladite entente.

**RÉSOLUTION
NO : 1153-18**

17. AVIS DE MOTION - MODIFICATION - RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Julien Milot donne un avis de motion à l'effet que le règlement sur la rémunération des élus sera modifié pour en changer la fréquence de paiement afin de la ramener sur une base mensuelle à partir de mars 2018.

**RÉSOLUTION
NO : 1154-18**

18. COMPTES À PAYER JANVIER ET FÉVRIER

Il est **proposé** par Gilles Godbout, **appuyé** par Joëlle Derulle, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que le conseil entérine les salaires versés (19 932.04 \$) et entérine le paiement des comptes à payer (11 700.00 \$) totalisant 20 632.04 \$ pour le mois de janvier 2018 ainsi que les salaires versés (18 034.81 \$) et le paiement des comptes à payer (161 118.98 \$) totalisant 179 153.79 \$ pour le mois de février 2018 et que la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat du secrétaire

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **1154-18**.

Michelle Moisan
Directrice générale /secrétaire-trésorière

19. CORRESPONDANCE

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

**RÉSOLUTION
NO : 1155-18**

21. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 10 h 30 h.

MICHELLE MOISAN
DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

DEBBIE DESLAURIERS
MAIRESSE

« Je, Debbie Deslauriers, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »